

Délégation Territoriale de Paris
Pôle Etablissements de santé

Affaire suivie par : Dr Brigitte GUIRAUDIE
Pauline CAU

Courriel : brigitte.guiraudie@ars.sante.fr
pauline.cau@ars.sante.fr

Téléphone : 01.44.02.09.49/48
Télécopie : 01.44.02.09.57

Réf. : BM/BA/69-2015

P.J. : Compte-rendu de la réunion de
travail du 23 avril 2015

Objet : Projet de reprise de gestion du centre de
consultations et de traitements psychanalytiques
Jean FAVREAU

Monsieur Bernard MAZZASCHI
Directeur administratif et financier
Association de Santé Mentale du 13^{ème}
arrondissement de Paris – ASM13
11, rue Albert Bayet
75 013 Paris

CENTRE DE CONSULTATIONS
N° 15/55-1
REÇU LE: 21/6/15
POUR: S

Paris, le 08 JUN 2015

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 16 mars 2015, vous m'informez de l'état d'avancement du projet de reprise de gestion par l'ASM13 du centre de consultations et de traitements psychanalytiques (CCTP) Jean Favreau, géré par la société psychanalytique de Paris (SPP). Vous envisagez de conclure un mandat de gestion à compter du 1^{er} juillet 2015 pour un transfert effectif au 1^{er} janvier 2016.

Ce rapprochement permettra de conforter la pérennité de l'offre de soins spécifique et non sectorisée assurée par le CCTP Jean Favreau, et participera à renforcer le pôle d'expertise de psychothérapie à vocation départementale porté par l'ASM13.

Dans ce contexte, le projet bénéficie d'un accord de principe de l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France.

Après échanges avec mes services et études des différents impacts de cette opération, il apparaît un surcoût budgétaire résiduel lié à l'intégration du personnel du CCTP Jean Favreau au régime de la convention collective nationale de 1951 (CCN 51).

A ce titre, vous sollicitez un accompagnement financier, sous forme de crédits non reconductibles sur trois années, d'un montant maximal de 142 000 euros annuels.

Copie à Madame DRUON, Directrice administrative du CCTP Jean Favreau

Je vous rappelle que le calendrier de la campagne budgétaire 2015 des établissements de santé ne permet pas à l'ARS de s'engager dès aujourd'hui. Cependant, malgré un contexte économique contraint, votre demande sera prioritairement examinée dans le cadre des délégations de crédits régionales qui interviendront d'ici la fin de l'année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France,
Le délégué territorial de Paris


Gilles ECHARDOUR